



# PROTCOLE DU VENDREDI

48 H AVANT LA RENCONTRE : LE VENDREDI AVANT 16H00

LE MAIRE PREND UN ARRETE INTERDISANT  
L'UTILISATION DU TERRAIN :

*Si possible*, le fait afficher à l'entrée du stade. *Sinon, les établissements municipaux étant fermés le week-end, l'arrêté doit être transmis dès le lundi.*

Informe le **club local**

Avise le **DISTRICT** par mail avant 16h00

[secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr)

Le club local contacte son référent de proximité ou si injoignable un référent d'un autre secteur **ET** le club visiteur par téléphone et mail

Le référent de proximité prévient le contrairement pour avertir les arbitres et délégués observateurs et le référent de proximité du club visiteur qui prend contact avec ce club

**LES CLUBS NE RESPECTANT PAS LA PROCEDURE SUPPORTERONT LES FRAIS D'ARBITRAGE**

Le référent de proximité adresse le lundi au district la fiche "match reporté" en expliquant les causes